

INFO

3 | 2017

PSC

Dossier

La peur du crime



Chère lectrice, cher lecteur,

La situation actuelle en matière de criminalité peut être qualifiée de presque rose en Suisse: les statistiques font état d'un recul des effractions, les actes de violence se sont fait plus rares dans l'ensemble, les infractions contre le code pénal ont elles aussi tendance à baisser. En conséquence, la plupart des habitants de notre pays se sentent en sécurité au quotidien. Pourtant, un nombre croissant de personnes, mues par un sentiment d'insécurité, se protègent, allant même jusqu'à s'équiper d'armes à feu. Un paradoxe que nous tentons d'expliquer ici.

L'être humain n'est pas un ordinateur conçu pour faire des calculs et des analyses de probabilités – le fonds de loterie serait vide s'il en allait autrement. Dans nos réflexions d'humains, nous cherchons davantage à déterminer *dans quelle mesure* il peut se passer quelque chose et, le cas échéant, quel en serait le bénéficiaire – ou le dommage – *si* le résultat imaginé devait advenir. En conséquence, un article de presse affirmant qu'il est plus probable de s'étouffer à cause d'une arête de poisson avalée par erreur que de laisser sa vie lors d'un attentat terroriste ne rassurera que très peu d'entre nous. Pourquoi? L'attentat terroriste ne peut pas être évité, l'arête de poisson, si, car il suffit de la retirer. Dès lors qu'on a le contrôle, la menace présumée est moins menaçante. Les dangers qui effraient le plus sont précisément ceux qu'il est *impossible* de contrôler, ceux dont les conséquences peuvent être fatales et ceux qui ont une forte résonance dans les médias. La probabilité que survienne un tel danger ne joue à cet égard qu'un rôle secondaire.

La police se doit de prendre en compte la peur du crime, car les sentiments d'angoisse et d'insécurité peuvent avoir des effets dramatiques sur le comportement des êtres humains et des conséquences sur le degré effectif



de sécurité. Imaginons un instant ce qui arriverait si tous les habitants de Suisse, par peur des attentats, des effractions ou des agressions, se dotaient d'une arme sans même avoir appris à la manier.

Dans ce numéro de PSC Info, vous lirez des articles passionnants qui éclairent la peur du crime sous ses différentes facettes. Après cette lecture, vous serez informés sur les acquis de la science, vous saurez pourquoi il n'est pas indiqué de s'armer parce qu'on a peur ou quels sont les liens entre architecture et peur du crime, et vous aurez appris comment la police se préoccupe du sentiment de sécurité au sein de la population, sans que son action ne se résume à faire la chasse aux malfaiteurs.

Pour vous donner un avant-goût, voici un fait avéré: les personnes qui se tiennent informées par les médias tabloïds ont généralement davantage peur du crime. A contrario, s'informer à des sources fiables et étayées peut contribuer à augmenter le sentiment individuel de sécurité.

Il nous reste à souhaiter que cette lecture vous rende non seulement plus intelligent mais aussi plus confiant!

Martin Boess

Directeur de la Prévention Suisse de la Criminalité

IMPRESSUM

Editeur et commande

Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
CH-3001 Berne

Courriel: info@skppsc.ch
tél. +41 31 320 29 50

PSC Info 3 | 2017 est téléchargeable en format PDF, à l'adresse: www.skppsc.ch/skpinfo.

PSC Info 3 | 2017 paraît aussi en allemand et en italien.

Responsable Martin Boess, directeur PSC

Traduction fr ADC, Vevey

it Annie Schirrmeyer, Massagno

Mise en pages Weber & Partner, Berne

Impression Vetter Druck SA, Thoune

Tirage fr: 300 ex. | all: 1350 ex. | it: 100 ex.

Date de parution Numéro 3 | 2017, novembre 2017

© Prévention Suisse de la Criminalité PSC, Berne

Peur de la criminalité en Suisse

La crainte d'être victime d'un crime est très répandue – dans notre pays aussi. A quoi tient ce sentiment et quelles en sont les caractéristiques sous l'angle de la criminologie ?



Beaucoup de gens ont peur d'être seuls dans la rue après la tombée de la nuit.

La criminalité a un aspect objectif et un aspect subjectif. Le premier trouve son expression dans les statistiques de la criminalité, qui recensent le nombre d'infractions commises et leur évolution. Le second est l'idée que la population se fait de la criminalité. L'intérêt porté à cet aspect a considérablement augmenté ces dernières années. Certaines villes comme Zurich sondent régulièrement la population sur son sentiment de sécurité. Croire que ce procédé n'est que le fait de politiques plus soucieuses de l'opinion que des problèmes réels ferait oublier que cet élément est essentiel pour l'aménagement urbain. D'un point de vue criminologique, les retours de la population permettent d'analyser le rapport entre les aspects objectif et subjectif de la criminalité.

Différentes grilles d'analyse peuvent être appliquées pour étudier l'aspect subjectif de la criminalité tel qu'il s'exprime dans les enquêtes d'opinion (Baier, 2011, etc.). On peut s'attacher à la manière dont l'évolution de la criminalité est perçue ou à l'opinion exprimée sur la sanction qui devrait frapper l'acte criminel (peines sévères, rétributives ou restitutives). L'analyse peut aussi cerner la peur du crime. Un premier indicateur est la peur d'être soi-même victime d'une infraction, que ce soit d'actes délictueux en général ou de certains délits en particulier. Les résultats peuvent diverger fortement si la question a porté sur la peur du vol, qui est très répandue, ou sur la peur d'un homicide, qui est plutôt rare. Un deuxième indicateur peut servir à mesurer la peur du crime : le sentiment

Auteur

Dirk Baier

est directeur de l'Institut pour la délinquance et la prévention de la criminalité à la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW).



Katarzyna Białasiewicz/123RF



Shannon Fagan/123RF

La peur d'être victime d'un cambriolage reste très répandue.

de sécurité que procurent ou non certains lieux, et à quelles heures. Troisièmement, on peut prendre en compte le comportement d'évitement, lequel englobe toutes les mesures prises pour se protéger de la criminalité, comme

d'avoir très peu d'argent liquide sur soi ou, à l'extrême, de détenir une arme.

Le point commun à ces trois indicateurs est qu'il s'agit d'un avis, d'une émotion ou d'un comportement. Nous développons ci-après les enseigne-

ments que l'on peut retirer des enquêtes d'opinion.

La peur du crime est-elle répandue en Suisse ?

Les données disponibles les plus récentes datent de 2015. Elles proviennent d'une enquête réalisée pour le compte de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) auprès de 2000 personnes âgées de plus de 16 ans, par téléphone et en ligne (Biberstein et al., 2016). Il en ressort que :

- une personne interrogée sur neuf (11,3%) a eu peur une fois au cours des douze derniers mois d'être victime d'un crime ;
- une personne sur sept (14,7%) a peur de sortir seule dans la rue après la tombée de la nuit ;
- une personne sur trois (33,1%) craint d'être victime d'un cambriolage au cours des douze prochains mois.

Avant de se prononcer sur l'ampleur du phénomène, attardons-nous sur les questions posées. Il faut savoir que les personnes ont aussi été interrogées sur les mesures de précaution prises pour se protéger. On obtient ainsi un autre indicateur de la peur : le comportement d'évitement. Il ressort que la peur du crime monte encore d'un cran quand on l'aborde sous cet angle, puisque 56% des sondés disent prendre des mesures de précaution pour se protéger d'actes criminels, notamment éviter de passer par certaines rues, places ou passages souterrains, ou se tenir à distance de certains passants («éviter de passer trop près de certaines personnes»).

Tous les chiffres montrent que la peur du crime est somme toute très élevée. Même au sens étroit, c'est-à-dire si l'on prend uniquement les gens qui craignent d'être victimes d'un acte criminel, on voit qu'une personne sur neuf a peur. En Allemagne, la situation est comparable : dans une enquête représentative réalisée en 2014 dans tout le pays sur 3000 personnes âgées

de 16 ans et plus, ce taux était de 8.3% (Baier et al., 2017). Sachant que la police a enregistré en Suisse en 2015 un total de 487 611 délits (sur une population de 8,2 millions d'habitants) – ce qui correspond à une probabilité de 5,9% de voir se produire une infraction –, l'enquête montre que la part des personnes ayant peur d'être victime d'un crime est au moins deux fois plus élevée que la probabilité statistique de se retrouver dans cette situation.

Comment la criminalité a-t-elle évolué ?

Concernant les indicateurs de la peur que nous avons mentionnés, on dispose aussi de données enregistrées avant 2015. Le sentiment d'insécurité (se retrouver seul dans la rue après la tombée de la nuit) et le risque d'être cambriolé ont déjà été étudiés dans le cadre d'enquêtes internationales sur la victimisation qui englobaient la Suisse (van Dijk et al., 2008). Il en ressort que la part des personnes qui ne se sentent pas en sécurité est passée de 17% en 1996 à 22% en 2000, avant de connaître un léger recul (2011 : 15,4% ; 2015 : 14,7%). S'agissant du cambriolage, un premier taux a été obtenu en 1989. Il était de 46%, une proportion très élevée. Depuis lors, le taux est redescendu à 29% en 1996 et même à 25% en 2011.

Si on s'arrête sur les enquêtes menées en 2011 et en 2015, on constate en outre un recul du comportement d'évitement et de la peur générale d'être victime d'un crime ; aucune donnée comparative antérieure n'est disponible sur ces deux sujets. Mais le constat est le même : la peur du crime diminue en Suisse.

Cette tendance est corroborée par une autre source : sur mandat de Credit Suisse, l'institut de recherche sociale gfs.bern établit chaque année son « baromètre des préoccupations » en interrogeant un millier de personnes en Suisse sur une série de problématiques sociopolitiques. Au début de l'enquête, les participants retiennent cinq sujets qu'ils estiment être des problèmes majeurs en Suisse. Le sujet « Sécurité individuelle / criminalité / violence des jeunes / violence dans les stades » a partiellement trait à la peur du crime. Comme le montre la figure 1, la part des personnes interrogées qui choisissent cette option parmi les cinq problèmes majeurs est en baisse constante : encore de 29,8% en 2010, elle tombe à 15% en 2016. D'autres sujets, en particulier « Étrangers », « Prévoyance vieillesse » ou « Chômage », préoccupent aujourd'hui davantage, parfois dans une proportion grandissante avec les années.

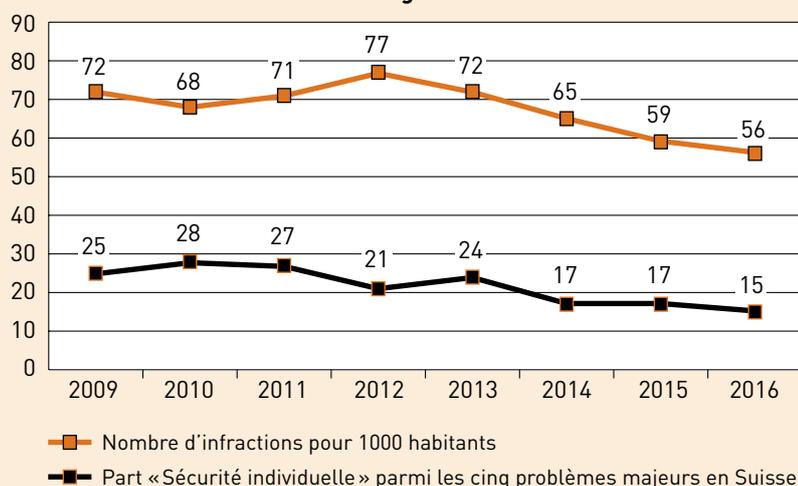
Y a-t-il en lien entre peur du crime et criminalité ?

Outre l'évolution de la peur du crime sur la base du baromètre des préoccupations, la figure 1 montre l'évolution de la fréquence des infractions. Ce chiffre indique le nombre d'infractions enregistrées chaque année par la police à l'échelle nationale pour 1000 habitants. On constate ainsi une tendance commune au moins depuis 2012 : la criminalité baisse et avec elle la peur du crime. Toutefois, la période 2010-2012 indique aussi que les courbes ne sont pas forcément toujours parallèles ; de même les années 2014-2016 montrent que les tendances ne sont pas toujours dans un rapport constant : durant cette période, la criminalité baisse plus fortement que la peur du crime. Ces constats permettent-ils de conclure pour autant qu'il existe globalement un lien entre criminalité et peur du crime ?

Contrairement à ce que laisseraient supposer les tendances dégagées à la figure 1, les travaux de recherche actuels montrent que le lien entre criminalité et peur du crime est plutôt ténu. Un tel lien existerait si on avait la configuration suivante : 1. Les victimes d'infraction ont davantage peur du crime ; si le nombre des victimes baisse suite à un recul du nombre des infractions, le groupe de personnes qui ont très peur du crime doit en conséquence aussi diminuer. 2. Les personnes qui n'ont jamais été victimes d'un crime sont informées de l'évolution de la criminalité de sorte qu'elles peuvent réviser leur perception à la lumière des faits réels.

Les enquêtes font ressortir que les victimes d'infractions ont nettement plus souvent peur d'être victimes d'un crime ; ceci s'applique surtout à des délits plutôt graves tels que le vol et le cambriolage (Clerici/Killias 1999, Baier et al. 2011). En outre, le lien entre l'expérience d'avoir été victime et le sentiment de sécurité ou le comportement d'évitement n'est pas établi. Une explication probable est que l'auto-appréciation de la peur ne se fonde pas uniquement sur la probabilité que sur-

Figure 1



La peur du crime et le nombre de délits signalés évoluent en parallèle.

vienne un événement (sur la base de ses propres expériences); d'autres facteurs seraient déterminants.

D'où vient la peur du crime ?

On distingue trois facteurs déterminants à l'origine de la peur qu'inspire la criminalité. Premier facteur: le sentiment de vulnérabilité. Plus on se considère comme vulnérable, donc exposé, plus la peur d'être l'objet d'agressions grandit et plus on voudra prendre des mesures pour se protéger. Ainsi, les femmes et les personnes âgées se sentent démunies parce que le rapport de forces joue en leur défaveur face à un agresseur, d'autant plus si elles sont malades. Les études montrent systématiquement que les personnes interrogées de sexe féminin ou d'un âge avancé font état d'une peur du crime plus élevée que les personnes de sexe masculin ou jeunes.

Le deuxième facteur prend en compte l'image que chacun se fait de la vie en société. Les personnes attachées à l'ordre établi, et donc plutôt conservatrices et partageant politiquement

des valeurs de droite, ont davantage tendance à se sentir menacées. Il en va de même en matière de criminalité. Partir de l'idée que la criminalité est en recrudescence aggrave le sentiment d'insécurité.

Le troisième élément déterminant est le traitement médiatique de la criminalité. Ce traitement est sélectif parce que les formes de criminalité ne présentent pas toutes le même intérêt pour le compte rendu; par conséquent, le reflet qu'en donnent les médias ne correspond ni à l'état de la criminalité ni à son évolution. Les crimes graves, surtout s'ils impliquent le recours à la violence, retiennent toujours l'attention, que la criminalité en général soit en recul ou pas. Certains délits font régulièrement grand bruit et sont repris en boucle, de sorte qu'on a vite l'impression que la criminalité augmente. Ces comptes rendus suscitent des émotions. La peur en est une.

Un exemple illustre les conséquences de cette couverture médiatique. Contre toute évidence, malgré la baisse des chiffres de la criminalité, les en-

quêtes nationales menées auprès des victimes en 2011 et en 2015 ont dégagé une tendance diamétralement opposée: la peur d'être victime d'un cambriolage au cours des douze prochains mois est passée de 25,4% à 33,1% (Biberstein et al. 2016). Or, durant la période 2011-2015, la fréquence des vols par effraction en Suisse a diminué, passant de 6,7 à 5,1 cas enregistrés pour 1000 habitants. La probabilité qu'un crime soit commis a baissé d'un quart, pendant que la peur d'en être victime augmentait d'un tiers. Cette situation pourrait s'expliquer par les débats intenses menés dans les médias sur le phénomène des effractions, de leurs conséquences pour les victimes et de la nécessité de se protéger pour prévenir un cambriolage. La problématique se reflète dans l'auto-appréciation de la peur chez les individus.

S'agissant des médias, il faut aussi distinguer entre les différents supports et formats de l'information. Le public n'est pas impacté de manière homogène par le compte rendu sélectif. Il existe une différence importante entre,



La consommation régulière des médias tabloïds renforce la peur du crime.



Police cantonale de Fribourg

Lorsque la police signale sa présence dans le quartier en patrouillant, les habitants sont plus confiants et la crainte de la criminalité se dissipe.

d'une part, les formats tabloïds et privés (qui ont tendance à rendre compte de la criminalité sur un mode racoleur, plus prompts à inspirer de la peur) et, d'autre part, les formats publics à l'échelle nationale. Les résultats des enquêtes prouvent qu'une consommation plus fréquente des premiers accentue la peur, alors que celle des seconds la fait baisser.

Conclusion

La discussion sur les facteurs déterminants à l'origine de la peur du crime montre que ceux-ci tiennent à la personnalité (vulnérabilité, représentation de la vie en société) et à la couverture médiatique. Ces domaines sont largement indépendants de l'action policière, étant entendu que le travail médiatique de la police transmet un contenu substantiel (le QUOI) sans influence a priori sur la façon qu'ont les médias de le traiter (le COMMENT). Il est certain que la police accorde un intérêt croissant aux indicateurs subjectifs de la criminalité. Mais est-ce utile que la police s'y intéresse, étant donné que son activité de communication a manifestement peu d'impact sur l'opinion ?

On mentionnera au moins deux raisons pour lesquelles il faut répondre

oui à cette question. S'intéresser à l'évolution de la peur du crime est utile, premièrement parce que le clivage constaté entre la situation objective en matière de criminalité et son appréciation subjective peut se traduire par des phénomènes qui touchent la police. Par exemple : poussés par une peur croissante de la criminalité, les individus s'armeront davantage ou emporteront sur soi couteau, arme à feu, spray au poivre, etc. pour se rendre dans les lieux publics. Dans des situations de conflit (aussi avec la police), ces armes et dispositifs de protection constituent autant de signaux agressifs qui peuvent contribuer à l'escalade de la violence. On est alors dans la prophétie auto-réalisatrice, qui veut que plus on a peur du crime et plus il y a de crimes.

Deuxièmement, certains indices font ressortir un quatrième facteur déterminant, encore inexploré, celui de l'action de la police. Clerici et Killias (1999) ont montré la corrélation entre l'insatisfaction avec le travail de la police dans son propre quartier et l'augmentation de la peur du crime. Mais le manque de présence policière suscite lui aussi la peur ; autrement dit, lorsque la police signale sa présence en patrouillant ou en circulant dans le quartier, les habi-

tants sont plus confiants dans la sécurité des lieux et les craintes de la criminalité se dissipent. En conséquence, si la peur du crime s'accroît, c'est aussi le signe que la police a progressivement perdu le contact avec la population, la proximité avec les citoyens.

La peur du crime – et c'était le sens de mes propos – est un indicateur dont l'interprétation est à géométrie variable. C'est ce qui fait son intérêt, mais aussi sa difficulté. Souhaitons que l'observation scientifique de ce phénomène se poursuive en faisant appel aux expériences différenciées faites par les victimes, afin d'approfondir encore l'analyse des relations entre criminalité objective et criminalité subjective.

Informations complémentaires :

www.zhaw.ch/sozialearbeit → Institute und Zentren → Institut für Delinquenz und Kriminalprävention

Bibliographie

Baier, D., Fleischer, S., Hanslmaier, M. (2017). *Entwicklung der Punitivität und ausgewählter Einflussfaktoren in der deutschen Bevölkerung in den Jahren 2004 bis 2014*. Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform 100, 1–25.

Baier, D., Kemme, S., Hanslmaier, M., Doering, B., Rehbein, F., Pfeiffer, C. (2011). *Kriminalitätsfurcht, Strafbedürfnisse und wahrgenommene Kriminalitätsentwicklung Ergebnisse von bevölkerungsrepräsentativen Befragungen aus den Jahren 2004, 2006 und 2010*. KFN: Forschungsbericht Nr. 117.

Biberstein, L., Killias, M., Walser, S., Iadanza, S., Pfammatter, A. (2016). *Studie zur Kriminalität und Opfererfahrungen der Schweizer Bevölkerung. Analysen im Rahmen der schweizerischen Sicherheitsbefragung 2015*. Killias Research & Consulting.

Clerici, C., Killias, M. (1999). *Unsicherheit im öffentlichen Raum: Eine Folge der Kriminalität?* Crimscope 6.

Van Dijk, J.J.M., van Kesteren, J.J., Smit, P. (2008). *Criminal Victimization in International Perspective, Key findings from the 2004–2005 ICVS and EU ICS*. Den Haag: Boom Juridische Uitgevers.

Faire face au sentiment d'insécurité

La police de proximité recherche des réponses aux craintes exprimées par la population. Frédéric Marchon, de la police fribourgeoise, nous en parle.

Monsieur Marchon, pouvez-vous nous donner un bref aperçu de votre activité principale au sein de la Police cantonale ?

Le territoire cantonal fribourgeois est divisé en plusieurs secteurs, dans lesquels sont affectés des agents de police de proximité et de police mobile (police secours). Je suis sous-chef d'un de ces groupes au sein de la section de police de proximité, en ville de Fribourg.

L'activité de police de proximité repose sur 3 piliers, à savoir assurer une présence visible dans les milieux à risque, développer des contacts avec la population, les commerçants, les autorités, etc. et participer à la résolution de problèmes en partenariat avec les acteurs concernés. Mes collègues et moi traitons également les enquêtes judiciaires et administratives qui concernent notre quartier.

Que doit s'imaginer concrètement le citoyen sous Community Policing (police de proximité) ou comment faut-il s'imaginer une de vos journées de travail typique ?

Les enquêtes judiciaires et administratives occupent une bonne partie de nos journées. Nous recherchons des gens qui n'ont pas payé leurs amendes, reti-

rons des plaques, traitons des plaintes pénales, auditionnons des auteurs d'infraction et rédigeons les rapports subséquents. Il nous arrive également de mener des perquisitions ou de faire des surveillances pour nos enquêtes.

De par les contacts privilégiés que nous entretenons avec la population, nous recevons régulièrement des informations sur ce qui se passe dans notre quartier: comportements suspects, infractions à la loi sur les stupéfiants, incivilités, dommages à la propriété, etc. Ces informations nous permettent d'orienter notre activité et d'obtenir des résultats lors de nos patrouilles à pied, à vélo ou en voiture.

Nous pouvons également être engagés, en appui de nos collègues de la police mobile, pour les interventions qui se déroulent dans notre secteur.

Est-ce que la police de proximité contribue à renforcer le sentiment de sécurité auprès de la population, respectivement à diminuer la crainte face à la criminalité ? Si oui, comment est-ce lié ?

C'est la vocation de la police de proximité ! J'ose donc espérer que c'est le cas. Il faut se poser la question de savoir quel est le rôle de la police ? Le fait d'assurer les interventions de « police secours » ne suffit-il pas pour remplir notre mandat envers la communauté ? La réponse est clairement non.

En étant dans la rue, au contact du citoyen, en assurant une présence qui se veut visible, accessible et rassurante, le sentiment de sécurité s'en trouve renforcé. Il faut également prendre au

sérieux les doléances des citoyens et essayer d'y trouver une solution durable, souvent en partenariat avec des personnes ou services extérieurs à la police.

Nous luttons au quotidien contre la délinquance et la criminalité et agissons régulièrement par la répression, qui complète la prévention.

Enfin, nous avons régulièrement des contacts formels avec les autorités locales afin de leur donner un compte-rendu de la criminalité dans leur ville ou village et les informer sur les moyens mis en œuvre par la police. Suite à ces réunions, les élus peuvent se faire une idée concrète de l'évolution de la criminalité et en parler à leurs concitoyens.

Quel conseil donnez-vous aux citoyens qui désirent acquérir une arme par crainte de la criminalité ?

Que c'est une fausse bonne idée. Avoir une arme à la maison est une chose, savoir s'en servir en est une autre. La police est bien formée et équipée pour intervenir de manière proportionnée face à toute forme de criminalité. Les gens ne doivent pas hésiter à contacter nos services en cas de nécessité.

Quels conseils et « tuyaux » donnez-vous aux personnes qui ont peur ?

On sait que la peur de la criminalité ne répond pas qu'à des critères statistiques, elle peut être irrationnelle et le sentiment d'insécurité qui en découle est difficilement mesurable. Les gens ont souvent une fausse idée de la criminalité, à nous de leur expliquer concrètement ce qui se passe dans leur quartier ou région.

Pour ceux qui veulent se prémunir des cambriolages, il existe des solutions efficaces pour protéger son logement, par exemple en prenant des mesures retardatrices d'effraction.

Du point de vue du policier que vous êtes, quels sont actuellement les soucis et craintes des citoyens ?

Les citoyens nous rapportent souvent être dérangés par le comportement de

Frédéric Marchon

est en poste depuis 2016 au service de la gendarmerie (police de proximité) de la Police cantonale de Fribourg.



Une arme pour se rassurer ?

Les médias l'ont rapporté : la demande de permis d'acquisition d'armes a augmenté dans plusieurs cantons en 2016.

La peur du crime inciterait-elle à vouloir se défendre soi-même ? Se protège-t-on réellement en possédant une arme ?

Il est certain que la multiplication des attentats à caractère terroriste et la diffusion d'articles ou de documentaires évoquant des personnes qui se radicalisent ont un impact sur notre sentiment de sécurité. Il s'agit là finalement d'événements et de processus difficiles à saisir et sur lesquels nous n'avons aucune prise. Une enquête représentative menée en 2016 en Allemagne sur le danger lié au terrorisme a montré que le sentiment de sécurité était en recul au sein de la population. Après les attentats perpétrés en Allemagne et partout en Europe, la menace s'est précisée dans les esprits, en raison de la proximité géographique et parce que les médias en ont beaucoup parlé. Si 39% des personnes interrogées indiquaient avoir peur en 2006, leur proportion est passée à 65% dix ans en plus tard, en 2016 (Institut für Demoskopie Allensbach, 2017). Faute de données comparables, on ne connaît pas la situation en Suisse.

Auteure

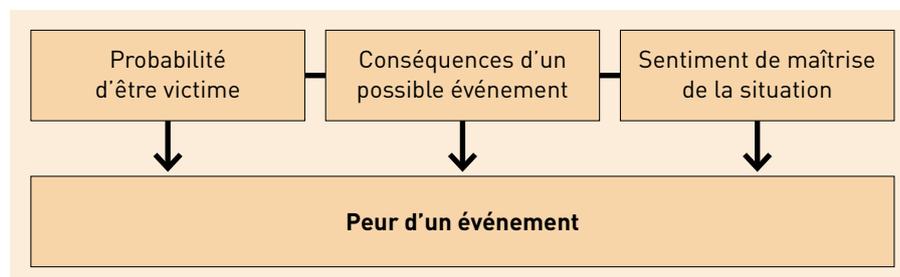
Mirjam Loewe-Baur

est criminologue et collaboratrice scientifique auprès du Service de prévention de la Police cantonale zurichoise.



S'armer pour rester maître de la situation

Comme l'ont démontré plusieurs études empiriques, la peur du crime n'est pas proportionnelle à l'ampleur du danger réel (pour une vue d'ensemble, voir May, 2010). En criminologie théorique, cette absence de corrélation directe s'explique par le fait que la *probabilité* d'être victime d'un crime n'est que l'un des trois facteurs participant du sentiment de peur de la criminalité (voir graphique ci-après : Perspective de la vulnérabilité).



Perspective de la vulnérabilité (d'après May, 2010 ; présentation de l'auteure)

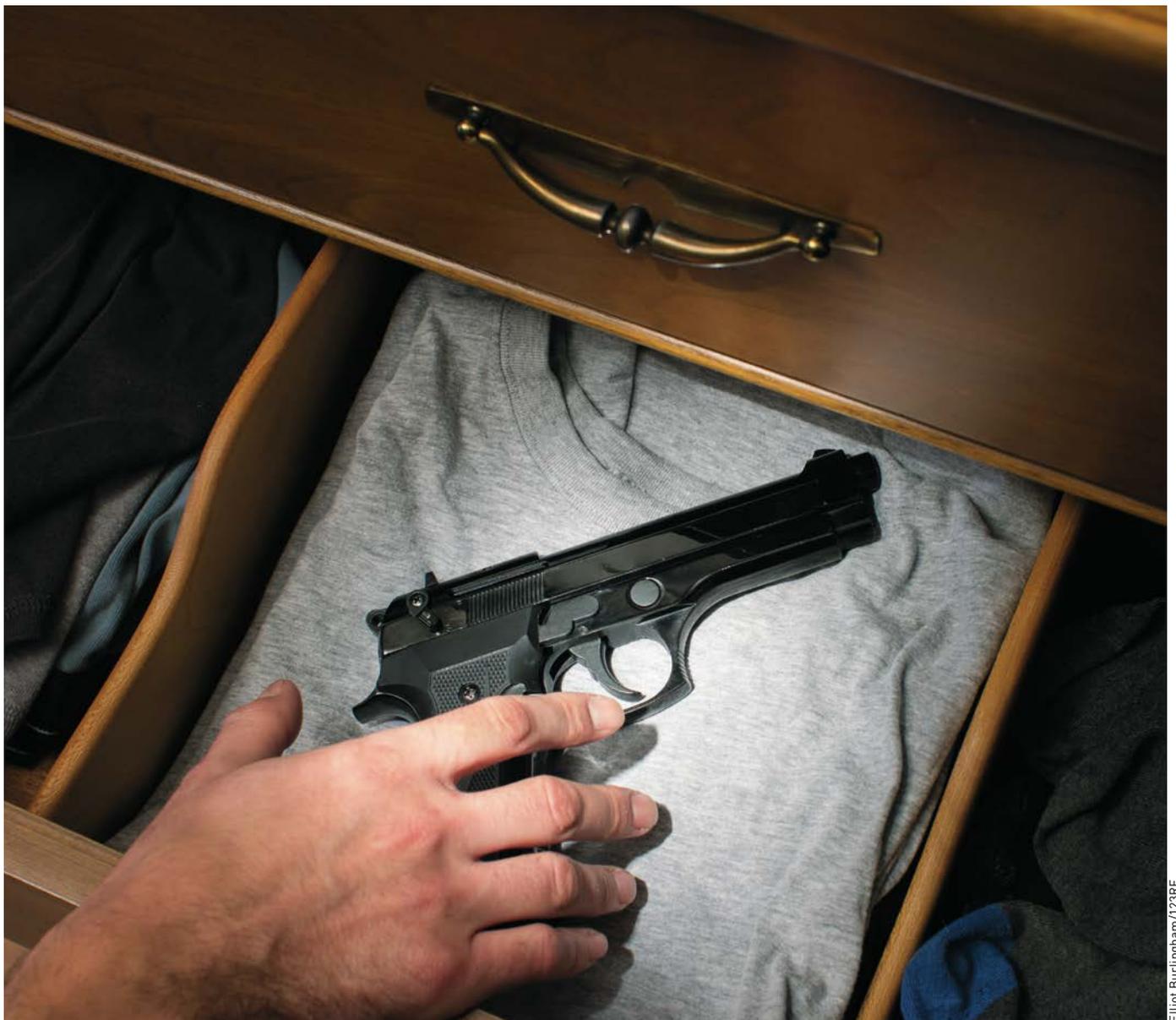
Le deuxième facteur pris en compte par la criminologie est l'estimation des *conséquences* : nous admettons ainsi qu'un événement est moins susceptible de survenir si ses conséquences sont jugées graves (mort, blessures avec séquelles irréversibles, par ex.) que si ses conséquences sont jugées bénignes (pertes matérielles, par ex.). En d'autres termes, la probabilité que survienne un événement sérieux et rare est plutôt surestimée alors que la probabilité que survienne un événement plus courant et plus anodin est généralement sous-estimée.

Le troisième et dernier facteur est le *sentiment de maîtrise* – s'il est possible d'écartier un danger ou de se défendre, la peur du crime a tendance à diminuer. Ressentir que l'on a le pouvoir de contrôler une situation menaçante est le seul moyen de gérer notre peur – car intervenir sur la probabilité d'être victime ou sur les conséquences d'un événement probable est impossible. Les stratégies mises en place pour nous donner ce sentiment de maîtrise sont de deux ordres : les stratégies d'évitement et les stratégies de défense. Une stratégie d'évitement serait de ne pas se rendre à certains endroits – une stratégie de défense pourrait conduire à se munir d'une arme. Qu'une stratégie soit réellement efficace ou non, donc apte à assurer notre sécurité, n'est pas explicitement envisagé. Il s'agit seulement du *sentiment* de pouvoir contrôler, lequel relève de l'appréciation individuelle et diffère donc d'une personne à l'autre. Ceci explique pour-

quoi posséder une arme permettra à certains de dissiper la peur alors que d'autres vont privilégier des stratégies de contrôle différentes.

Armes à feu et sécurité – constats scientifiques

L'accès aux armes est une question qui divise : ses partisans y voient la possibilité de se défendre et de défendre leurs proches en cas d'attaque ; ses détracteurs dénoncent au contraire le risque de mettre en danger soi-même et autrui. De nombreuses études ont



Elliot Burlingham/123RF

Empiriquement, il n'est pas démontré que détenir une arme augmente sa propre sécurité.

analysé le lien entre accessibilité à des armes à feu et sécurité. La sécurité y est envisagée comme un ordre de grandeur quantifiable, en négatif et en positif: du côté négatif, l'arme est perçue comme pouvant causer un dégât (suicide, meurtre ou accident); du côté positif, l'arme a effectivement permis d'écarter un danger (mettre en fuite un cambrioleur, par ex.). Les constats empiriques tirés de cette étude montrent que l'accessibilité aux armes à feu s'accompagne de conséquences négatives et que l'effet rassu-

rant recherché n'est pas atteint (la méta-analyse de Anglemyer, Horvath, & Rutherford, 2014, offre une vue d'ensemble des meilleures études en la matière).

La réforme de l'armée suisse réalisée durant la période allant de mars 2003 à février 2004 a fourni un excellent terrain de recherche et d'analyse pour déterminer dans quelle mesure l'accès généralisé à des armes à feu a un impact sur le taux de suicide. Ce projet a impliqué une réduction de moitié des effectifs de l'armée, qui ont

passé de 400 000 à 200 000 soldats, entraînant du même coup une diminution conséquente des armes d'ordonnance disponibles dans le groupe de population concerné (hommes de 18 à 43 ans). Procédant par groupes de contrôle, les scientifiques ont montré que le taux de suicide par arme à feu a nettement baissé dans les statistiques pendant les quatre années qui ont suivi la réforme. Il a aussi été établi que 22% seulement des suicides rendus impossibles par le nouveau règlement ont été perpétrés par un autre moyen – dans

les autres cas, il n'y pas eu de suicide (Reisch, Steffen, Habenstein, & Tschacher, 2013). Ce constat met en évidence le lien primordial entre l'accès à un moyen qui permet de se suicider et l'acte impulsif: ainsi, il n'est pas rare qu'une personne en situation de crise aiguë qui n'a pas à portée de main un moyen de se donner la mort reconsidère sa décision et ne passe pas à l'acte (Mann et al., 2005).

L'accessibilité à une arme à feu peut aussi peser lourd dans un conflit entre deux personnes (Hemenway, 2011): lorsque la tension émotionnelle monte d'un cran, le seuil d'inhibition sera plus facilement franchi s'il suffit d'appuyer sur la gâchette d'une arme à feu que s'il faut utiliser une arme blanche ou user de violence physique. On sait que les conflits au sein d'un couple se terminent plus souvent par la mort d'un des partenaires, généralement la femme, lorsqu'il y a une arme à feu à la maison.

Ne sous-estimons pas non plus le risque d'accidents, mortels ou non, lié à l'entreposage inadéquat ou au maniement imprudent d'une arme à feu. On ne dispose pas de connaissances empiriques à ce sujet dans notre pays, mais des données relevées aux Etats-Unis montrent que les accidents causés par des armes à feu font régulièrement des victimes parmi les enfants, les adolescents et les jeunes adultes. Selon une étude portant sur les accidents mortels par arme à feu enregistrés entre 2003 et 2007, la moitié des personnes décédées avait moins de 25 ans (Hemenway, 2011). Ce taux élevé s'explique: ces personnes ne sont pas formées au maniement des armes, d'où l'importance de savoir entreposer et manier correctement les armes à feu.

Aucune étude empirique ne peut démontrer que détenir une arme augmente effectivement sa propre sécurité (Hemenway, 2011). Et il n'existe aucune étude sur l'efficacité de posséder une arme pour se défendre contre des actes terroristes. Dans la mesure où, en Suisse, il est interdit aux civils de porter une arme à feu à l'extérieur de chez

soi (sauf pour la chasse ou jusqu'au stand de tir), l'argument de l'autodéfense est objectivement irrecevable. On peut seulement partir de l'idée que posséder une arme augmente le *sentiment* subjectif de sécurité et donc aussi celui de pouvoir exercer un certain contrôle sur la situation.

Il est difficile aussi de cautionner l'argument de l'autodéfense dans le périmètre de sa maison, dès lors que, statistiquement, le domicile est un lieu sûr, la plupart des infractions se produisant en l'absence de ses habitants. Rappelons enfin que tout danger soudain est une situation hors du commun qui inhibe la capacité de réflexion, et qu'on ne peut pas anticiper. Manier une arme à feu en situation de stress demande une certaine pratique.

Analyse, information et prévention

Il est impossible de savoir avec certitude si les personnes qui, en Suisse, se dotent d'une arme le font parce qu'elles se sentent moins en sécurité qu'avant. Les explications sont nombreuses, comme souvent. A ce titre, le durcissement de la législation sur les armes pour les civils, décidé en réaction aux attentats terroristes et adopté par l'UE le 20 décembre 2016, pourrait expliquer la hausse des demandes de permis. Craignant les entraves administratives, nombre d'amateurs d'armes décident de s'approvisionner avant la mise en application du nouveau droit européen.

Pour mettre en lumière les motifs qui incitent à acquérir une arme, il faudrait mener une enquête représentative auprès des acheteurs – et la confier de préférence à un institut de recherche neutre plutôt qu'à la police ou à d'autres services impliqués dans le processus d'autorisation. En tout état de cause, il importe d'informer objectivement les futurs détenteurs d'armes des risques que présente une arme à feu et de leur fournir des recommandations de sécurité pour son entreposage et son maniement.

Bibliographie

Anglemyer, A., Horvath, T., & Rutherford, G. (2014). *The accessibility of firearms and risk for suicide and homicide victimization among household members: A systematic review and meta-analysis*. *Annals of internal medicine*, 160(2), 101–110.

Hemenway, D. (2011). *Risks and benefits of a gun in the home*. *American Journal of Lifestyle Medicine*, 5(6), 502–511. <https://doi.org/10.1177/1559827610396294>

Institut für Demoskopie Allensbach. (2017). *Roland Rechtsreport 2017: Einstellung der Bevölkerung zum deutschen Rechtssystem und zur Mediation; Innere Sicherheit und Terrorgefahr aus der Perspektive der Bürger*. Köln.

Mann, J., Apter, A., Bertolote, J., Beautrais, A., Currier, D., Haas, A., Hendin, H. (2005). *Suicide prevention strategies: a systematic review*. *JAMA*, 294(16), 2064–2074.

May, D. C. (2010). *Fear of crime*. In B. Fisher & S. P. Lab (Eds.), *Encyclopedia of victimology and crime prevention* (pp. 391–397). Thousand Oaks, CA: SAGE Publications.

Reisch, T., Steffen, T., Habenstein, A., & Tschacher, W. (2013). *Change in suicide rates in Switzerland before and after firearm restriction resulting from the 2003 «Army XXI» reform*. *The American journal of psychiatry*, 170(9), 977–984.

Quand les lieux font peur

Si la sécurité absolue n'existe pas, on peut réduire l'effet anxiogène de certains lieux – dans le bâti existant ou en projet.

Lumière diffuse, zones obscures, silence... puis, soudain, un bruit de pas, des pneus qui crissent, des cris. Les adeptes de séries policières connaissent bien cette scène de crime: un parking souterrain où l'agresseur attend sa victime.

Ce n'est pas un hasard si les parkings servent de décor de film. Ce sont des lieux clos, emblématiques de la peur du crime, même si les meurtres commis dans des garages souterrains sont plutôt rares. Néanmoins, leur image de lieux glauques persiste, avec ses caractéristiques: plafonds bas, mauvaise visibilité, éclairage insuffisant, le tout agrémenté de quelques odeurs désagréables.

Sécurité objective ou subjective

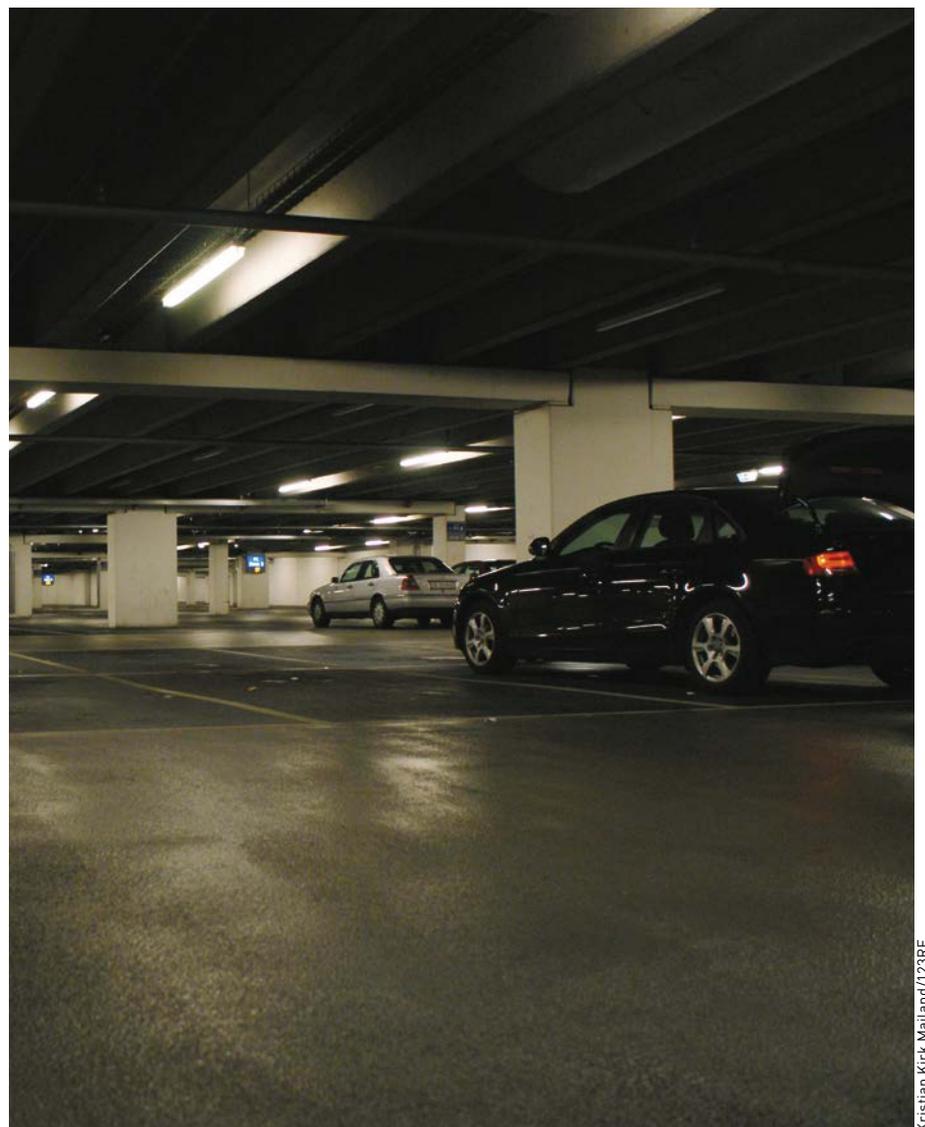
Il ne s'agit là toutefois que d'un exemple parmi d'autres de ces endroits «classiques» qui suscitent la peur, mais dont nous n'avons – factuellement en tout cas – rien à craindre de particulier. A l'instar de la plupart des parcs sans

éclairage public, des ruelles étroites, des recoins sombres ou des zones industrielles désertées le soir, ces lieux ne sont que rarement le théâtre d'actes criminels. Et pourtant, même si la sécurité objective y est par conséquent élevée, ils éveillent en nous un sentiment d'insécurité subjectif.

Dans l'espace public, chacun doit pouvoir se déplacer avec le sentiment d'être partout en sécurité, qu'il soit résident ou de passage. Les responsables ont donc à cœur de sécuriser les lieux où se concentre la criminalité, mais aussi les endroits qui font peur, quand bien même il n'est pas démontré qu'ils soient plus dangereux que d'autres.

Comment naît la peur du crime

Pour les responsables, il s'agit tout d'abord de recenser les lieux anxiogènes et de les sécuriser. Mais de quoi est fait un tel lieu? Quels sont les éléments sur lesquels on peut intervenir? La littérature spécialisée distingue différents «aspects situationnels»: ¹



Kristian Kirk Mailand/123RF

Auteur

Tillmann Schulze

travaille pour la société EBP principalement comme spécialiste en sécurité urbaine; il conseille depuis de nombreuses années privés et collectivités publiques, notamment pour les questions de prévention de la criminalité en urbanistique.



¹ Prof. Peter Richter (Hrsg.): *Architekturpsychologie. Eine Einführung*. Lengerich 2008.

Les parkings souterrains sont des lieux anxiogènes, emblématiques de la peur du crime.



Parcs sans éclairage, ruelles étroites, recoins sombres ou zones industrielles désertées le soir ne sont que rarement le théâtre d'actes criminels.

1. Aspects situationnels sociaux :

cette catégorie englobe la symbolique et l'utilisation socio-culturelle de l'espace ; par exemple, le parking déjà évoqué (→ «dans les films policiers, les agressions ont souvent lieu dans un parking ; ça peut donc m'arriver puisque je suis dans un parking») ou les quartiers chauds (→ «les lieux de prostitution attirent toujours des gens malintentionnés, qu'ils soient proxénètes ou animés de visées criminelles ; il va sûrement m'arriver quelque chose ici»).

2. Aspects situationnels psychiques :

cette notion recoupe la «poétique de l'espace», le point de vue ou l'optique de la personne qui se trouve dans cet espace ; par exemple, le bruit ou les odeurs qui en émanent (→ «cette odeur d'urine et de renfermé – c'est oppressant»), les autres personnes présentes (→ «en voyant ces hommes ivres et beuglants, j'ai préféré changer de trottoir») ou encore la conscience d'être une victime potentielle (→ «en tant que jeune femme, je serais ici plus facilement agressée que si j'étais un homme»).

3. Aspects situationnels physiques :

ce point regroupe les éléments qui ont trait à la géométrie spatiale, à la configuration d'un lieu comparé à la manière dont il est vécu et ressenti ; par exemple, la problématique du «voir et être vu» (→ «les autres peuvent-ils voir ce que je fais et donc aussi repérer un possible malfaiteur qui voudrait s'en prendre à moi?»), les possibilités de se dissimuler (→ «n'y a-t-il pas justement quelqu'un qui guette derrière ce buisson?») ou l'éclairage (→ «je suis ébloui, je ne vois presque rien mais tout le monde peut me voir»).

Prévention de la criminalité intégrée à la planification ...

Une conception réfléchie des espaces et des bâtiments publics tient compte de ces paramètres. Au stade de la planification, on pourra répertorier les lieux potentiellement sources d'angoisse et

prendre les mesures adéquates, en prévoyant des lieux de passage qui offrent des axes bien en vue, une disposition des portes d'entrée qui ne les dissimulent pas au regard, l'utilisation de matériaux anti-vandalisme et un éclairage adéquat.

Pour examiner ces potentiels, il peut être utile d'associer à la planification des spécialistes de la prévention de la criminalité rattachés au corps de police compétent ou des entreprises privées qui disposent de l'expertise requise dans ce domaine. En Suisse, le fait pour les maîtres d'ouvrage de considérer la prévention de la criminalité au niveau urbanistique et de chercher à éviter la création de lieux anxiogènes est relativement nouveau. Mais les choses bougent. Preuve en sont le nouveau quartier d'Aeschbach à Aarau (AQA) actuellement en construction ou le stade du Hardturm à Zurich en cours de planification, deux projets qui ont fait l'objet d'une réflexion en matière de prévention de la criminalité.

... et à la pratique.

S'agissant du bâti existant, l'objectif est d'éliminer les endroits potentiellement anxiogènes. Il est donc conseillé d'adopter une approche interdisciplinaire. L'identification de ces lieux peut se faire par exemple lors de rencontres sur place avec des groupes de population qui éprouvent de l'anxiété. Dans nombre de villes européennes, notamment Munich et Amsterdam, ces rencontres prennent la forme de promenades et de visites guidées. Les responsables de la sécurité repèrent rapidement les endroits associés à la criminalité – et il n'est pas rare que les participants fassent part directement de propositions d'amélioration intéressantes.

Pour mettre au point les mesures permettant d'éliminer les lieux qui font peur et les aspects qui renforcent ce sentiment, mieux vaut donc regrouper différentes compétences. En d'autres termes, il convient d'impliquer tant les responsables de la sécurité que les acteurs concernés et déterminants.

Car une mesure efficace du point de vue sécuritaire peut facilement avoir des répercussions négatives dans d'autres domaines. Ainsi, par exemple, renforcer l'éclairage public va aussi augmenter inutilement les émissions lumineuses sur les espaces avoisinants, au détriment de la faune, de la flore et des habitants. Ou encore, le fait de fermer des locaux tels que les cours d'école ou les parkings prive certains groupes de population, les jeunes en particulier, d'espaces adéquats où ils peuvent se retrouver après la tombée de la nuit.

L'utilité d'une planification concertée

Dans le souci d'élaborer des mesures susceptibles de recueillir l'adhésion et de parvenir à sécuriser objectivement et subjectivement les espaces et bâtiments existants, il faut que les spécialistes et les groupes d'intérêt se concertent, afin de tenir compte des besoins et des connaissances de toutes les personnes concernées. Les CFF l'ont récemment expérimenté. Dans le cadre d'un projet pilote, trois gares ont été examinées sous l'angle de la prévention de la criminalité dans le but de rendre l'atmosphère plus agréable pour les usagers, d'éliminer les lieux anxiogènes et de réduire ainsi à la fois les craintes face à la criminalité et le nombre de délits.

Le fait est que la sécurité absolue n'existe pas et qu'il y aura toujours des personnes qui ressentent de la peur dans certains endroits. En outre, l'importance des aspects situationnels change au gré de l'évolution des communautés. Une planification attentive et soucieuse de prévenir la criminalité peut cependant contribuer de manière déterminante à réduire considérablement les craintes que ressentent de nombreux groupes de population. Augmenter la sécurité objective et renforcer durablement le sentiment subjectif de sécurité, c'est faire d'une pierre deux coups.

Plus d'informations sur : www.ebp.ch

Commission de projet PSC : changement

La Commission de projet de la Prévention Suisse de la Criminalité évalue la situation de la criminalité en Suisse et dans les zones frontalières. Elle propose à la Commission de direction des sujets à développer dans le cadre de projets ou de campagnes. La Commission compte un nouveau membre, **Kasimir Bischoff**, chef intérimaire du département Investigations de la police municipale de Winterthur. Au sein de la Commission de projet, il représente la Société des chefs de police des villes de Suisse et succède à Sven Zimmerlin.



DR

Commission de direction PSC : changement

Succédant à Robert Steiner, **Luca Bieri** a été nommé nouveau représentant de la Commission de projet au sein de la Commission de direction. Luca Bieri est responsable du secteur Stratégie et coordination de la Police cantonale tessinoise et membre de longue date de la Commission de projet.



DR

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à Kasimir Bischoff au sein de la Commission de projet et à Luca Bieri au sein de la Commission de direction.

CAS en prévention de la criminalité à la ZHAW

La prévention de la criminalité est un vaste champ d'action, souvent exclusivement associé au travail accompli avec les délinquants. Ces dernières années, ce champ s'est élargi et englobe notamment le travail d'encadrement des enfants et des jeunes relevant de la prévention primaire et secondaire. Détecter et enrayer des parcours potentiellement problématiques est d'une importance croissante. Il s'agit d'éviter que ces personnes aient un jour un parcours d'agresseurs ou de victimes, de renforcer leur compétence sociale et de les encourager à faire preuve de courage civique.

D'août 2018 à juin 2019, la Haute école zurichoise de sciences appliquées (ZHAW) propose un CAS en pré-

vention de la criminalité. Ce module de formation continue est le fruit de la coopération entre la Prévention Suisse de la Criminalité et la Police cantonale zurichoise. Il englobe bases théoriques, constats empiriques et connaissances pratiques en matière de prévention de la criminalité. Il montre les approches et les champs d'action de chacun de ses acteurs. Outre les connaissances spécialisées sur une série de problématiques, le cours présente des modèles de bonnes pratiques et permet d'acquérir des compétences en gestion de projet.

Des séances d'information sur le CAS Prévention de la criminalité auront lieu en janvier et en avril 2018.

Plus d'informations sur : www.zhaw.ch/sozialarbeit → Institute und Zentren → Institut für Delinquenz und Kriminalprävention

Nouvelle étude de tendances sur la sécurité urbaine

Le *Kuratorium Sicheres Österreich* (KSÖ) a publié récemment l'étude de tendances «Sécurité urbaine – tendances et évolutions de la criminalité dans l'espace urbain». L'étude, qui s'attache à la situation en Autriche, montre que la criminalité est également répartie entre ville et campagne, mais que, de manière générale, la menace est plus aiguë dans les villes. Les villes sont plus vulnérables concernant surtout les attaques terroristes, la criminalité violente, les délits contre

la propriété et la combinaison de ces types de délits. L'étude dégage des tendances concrètes dans l'évolution de la criminalité urbaine, en particulier la recrudescence de la délinquance liée à l'âge et la criminalité de proximité, la transnationalisation du crime organisé, la complexité croissante du terrorisme, l'importance de la sécurité numérique et la hausse de la criminalité liée à des motifs religieux, culturels et ethniques.



Plus d'informations sur : www.kuratorium-sicheres-oesterreich.at → Trendstudie: Urbane Sicherheit

